



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/128

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 20 mars 2025 de Madame BRUNO Lucette tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un emménagement Grande Rue,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution de l'emménagement,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule léger et un utilitaire sur les trois emplacements zone bleue sis face au N°27 Grande Rue afin de procéder à un emménagement, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Afin de faciliter la manutention, le stationnement sera interdit sur les trois emplacements mentionnés.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable à partir du samedi 22 mars 2025 à 08H00 jusqu'au dimanche 23 mars 2025 à 12H00.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 20 mars 2025

Le Maire,
Fernand BRUN

